

La solution mutualisée mise à disposition par l'Etat

Vous êtes fournisseur d'une structure publique ?

**Dès 2017, transmettez GRATUITEMENT
vos factures par voie électronique avec :**

CHORUS PRO



Réduction
des coûts
d'impression et
d'acheminement
de vos factures

Suivi en temps
réel de l'état
d'avancement
de vos factures

Réduction
des délais
de traitement
des factures

Réduction de
l'empreinte
carbone

Garantie de
réception des
factures par
l'administration

**ACCESSIBLE 24h/24, 7J/7
sur tout ordinateur, tablette ou smartphone.**